



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Saint-Prime, 16 janvier 2023

Le conseil de la municipalité de Saint-Prime siège en séance ordinaire ce lundi 16 janvier 2023 à l'Hôtel de ville, dans la salle des délibérations, située au 599, rue Principale à Saint-Prime.

Sont présents à cette séance Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre, Nathalie Paré et Brigitte Gagné ainsi que Messieurs les conseillers Luc A. Bonneau, Vincent Pagé et Mario Lapierre formant quorum sous la présidence de son Honneur Madame Marie-Noëlle Bhérier.

Assiste également à la séance : Madame Caroline Bergeron, directrice générale.

Ouverture de l'assemblée

Madame la mairesse ouvre la séance à 20 h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Madame Caroline Bergeron fait fonction de secrétaire de la réunion.

2023-001

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2023-002

Acceptation des procès-verbaux du 5, 12 et 19 décembre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Vincent Pagé ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 5, 12 et 19 décembre 2022 soient acceptés tels que rédigés.

2023-003

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Vincent Pagé APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 16 janvier 2023 totalisant la somme de (factures payées) 551 856.92 \$
(prélèvements Nos 4649 à 4690 et chèques Nos 42181 à 42249)
- en date du 16 janvier 2023 totalisant la somme de (factures à payer) 52 255.69 \$
(chèques Nos 42250 à 42295)

Joins à la présente et d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat de la secrétaire-trésorière (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Caroline Bergeron
Directrice générale

Dépôt

Rapport des dépenses engagées

Lors de cette séance, la directrice générale procède au dépôt des rapports de dépenses engagées pour le mois de **décembre 2022** des personnes autorisées par le **règlement No 2019-25 « Déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats »**.



No de résolution
ou annotation
2023-004

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Budget de fonctionnement 2023 à différents organismes

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le versement des subventions suivantes pour l'année 2023.

1.	Bibliothèque municipale	9 000 \$
2.	Fondation du Domaine-du-Roy	2 800 \$
3.	Maison des jeunes	12 000 \$
4.	Corporation du bedeau	10 000 \$

2023-005

Adhésions et cotisations 2023 à diverses associations

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Vincent Pagé ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise les dépenses pour le renouvellement des adhésions et cotisations 2023 suivantes :

- ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) : 990 \$ plus taxes;
- COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) : 615 \$ plus taxes;
- Association des camps de jour : 150 \$ plus taxes;
- Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) : 285 \$ plus taxes.

2023-006

Acceptation des quotes-parts 2023 à la M.R.C. du Domaine-du-Roy

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Nathalie Paré ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le tableau des quotes-parts imposées à notre municipalité pour l'année 2023, pour un montant de 585 859.10 \$, et en autorise le versement à la M.R.C. du Domaine-du-Roy suivant la périodicité des paiements établis, à l'exception du premier versement qui sera effectué dans les 30 jours de la présente séance.

2023-007

PG Système d'information – Renouvellement des contrats d'entretien & Soutien des applications et acceptation de l'offre de service solution logicielle Aurora (modernisation)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'offre de PG Systèmes d'information au coût de 13 518 \$ plus taxes visant le renouvellement du contrat général d'entretien et de soutien des applications ainsi que la modernisation des financiers pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et l'offre au montant de 3 950 \$ plus taxes pour le gestionnaire municipal.

2023-008

Aide financière 2022 – Corporation du bedeau

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a réservé une somme totale de 10 000 \$ dans son budget 2022 pour soutenir financièrement la Corporation du Bedeau;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 000 \$ a déjà été versé à la Corporation du bedeau pour son budget de fonctionnement;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Corporation pour un montant de 5 000 \$, pour sa programmation d'automne 2022;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Nathalie Paré ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le versement d'une aide financière de 5 000 \$ à la Corporation du bedeau pour sa programmation de l'automne 2022.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Adoption du règlement 2022-09 modifiant le règlement No 2022-02 décrétant un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Prime

2023-009

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, madame la conseillère Nathalie Paré a procédé, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, à l'avis de motion et à la présentation du projet de règlement ayant pour but de modifier le règlement en vigueur décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Prime;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière et directrice générale a donné, conformément à la loi qui régit la municipalité, un avis public contenant, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement le 7 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2022-09 qui modifie le règlement numéro 2022-02 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Saint-Prime.

2023-A-01

Règlement No 2023-01 modifiant et remplaçant le règlement No 2018-04 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau donne avis de motion et procède, lors de cette séance, au dépôt du projet de règlement No 2023-01 ayant pour objet de modifier et remplacer le règlement No 2018-04 relatif au traitement des élus municipaux, et ses amendements.

2023-010

Achat d'un camion pouvant recevoir une boîte « dumper » pour les travaux publics – Deuxième demande de soumissions sur invitation

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à une première demande de soumissions sur invitation pour l'achat d'un nouveau camion pouvant recevoir une boîte « dumper » pour les travaux publics le 22 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture des soumissions, le conseil a accepté la plus basse soumission provenant de chez Jean Dumas Ford Roberval au montant de 54 750.98 \$, taxes nettes, pour l'achat d'un camion F-350 2023 pouvant recevoir une boîte « dumper » pour les travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le 24 novembre 2022, Jean Dumas Ford a fait parvenir un nouveau prix pour la livraison du véhicule;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau prix est de 68 293.32 \$, taxes nettes, soit une augmentation de 13 542.34 \$;

CONSIDÉRANT QUE Jean Dumas Ford a été avisé par une lettre signée de la directrice générale que la Municipalité ne pouvait légalement, aller l'avant avec l'achat du camion puisque le prix indiqué sur la soumission du 8 mars 2022 n'était plus respecté;

CONSIDÉRANT QUE Jean Dumas Ford a verbalement exprimé à Monsieur Dany Desbiens, lors d'un appel téléphonique le 11 janvier 2022, qu'il ne pouvait modifier ce nouveau prix;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise la Municipalité de Saint-Prime a procédé à une nouvelle demande de soumissions sur invitation pour l'achat d'un nouveau camion pouvant recevoir une boîte « dumper »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

QUE Monsieur Dany Desbiens, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime tous documents nécessaires à cette demande de soumissions et qu'il soit désigné comme personne responsable de ce dossier.

2023-011

Signature du protocole d'entente avec le Golf Saint-Prime sur le Lac pour les pistes de ski de fond – Hiver 2023

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de la Municipalité de Saint-Prime ont fait la demande au service des loisirs concernant la possibilité de faire des pistes de ski de fond disponibles à l'ensemble de la population sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs alternatives ont été analysées et que le Golf Saint-Prime sur le lac est un emplacement idéal en termes de superficie, d'accès et que nous avons la possibilité de les ajouter à nos assurances. Il est idéal pour effectuer ce projet pilote pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à offrir des activités de plein air gratuites et à proximité du milieu de vie de ses citoyens; =

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, **APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Vincent Pagé **ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil autorise Madame Marie-Noëlle Bhéer, mairesse et madame Caroline Bergeron, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime le protocole d'entente visant à fixer les modalités, conditions et obligations respectives entre la Municipalité de Saint-Prime et Le Golf Saint-Prime sur le lac concernant la piste de ski de fond de la Municipalité de Saint-Prime située sur les terrains du Golf Saint-Prime sur le Lac;

QUE ce protocole d'entente soit un projet pilote réalisé à l'hiver 2023 et qu'il soit réévalué au printemps 2023;

QUE pour toutes communications avec la Municipalité de Saint-Prime, le Golf Saint-Prime sur le lac s'adresse à la directrice du service des loisirs et de la culture ou en son absence au directeur des travaux publics de la municipalité.

2023-012

Programme de soutien à la mise en œuvre de l'entente de développement culturel – Demande d'aide financière Volet 2 : Mise en valeur de la culture comme levier de vitalité du territoire

CONSIDÉRANT QUE la MRC Domaine-du-Roy a ouvert un appel de projets culturels afin de soutenir les initiatives culturelles du territoire et stimuler la vitalité culturelle dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir cette aide financière afin d'organiser des activités culturelles familiales gratuites, telles que spectacles, pièce de théâtre, etc.;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Brigitte Gagné **ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil autorise la Municipalité à déposer une demande d'aide financière de 10 000 \$ dans le volet 2 : Mise en valeur de la culture comme levier de vitalité du territoire du Programme de soutien à la mise en œuvre de l'entente de développement culturel offert par la MRC du Domaine-du-Roy;

QUE Madame Claudia Gagnon soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime tout document afférent à cette demande d'aide financière.

2023-013

Motion de félicitations – Chevaliers de Colomb et Saint-Vincent de Saint-Prime pour la Guignolée 2022

IL EST PROPOSÉ , APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce conseil adresse une motion de félicitations aux Chevaliers de Colomb de Saint-Prime et la Saint-Vincent de Saint-Prime qui ont organisé la Guignolée 2022. C'est plus de 10 000 \$ qui ont été amassés en totalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Le conseil est fier de pouvoir compter sur des organismes locaux qui s'impliquent dans la communauté afin d'aider les citoyens dans le besoin. Avec cet argent, la Saint-Vincent de Saint-Prime pourra offrir des bons d'alimentation ainsi que des paniers de Noël à ceux dans le besoin et qui en font la demande au cours de l'année 2023.

« Félicitations à ces deux organismes qui contribuent à confirmer qu'il fait bon « Vivre ensemble » à Saint-Prime! »

2023-014

Proclamation des journées du 13 au 17 février 2023 comme étant les journées de la persévérance scolaire dans la municipalité de Saint-Prime

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire et plus que jamais la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10.0 % de ces jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2019-2020 (12.7 % pour les garçons et 7,5 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du **13 au 17 février 2023**, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 16^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay-Lac-Sain Jean (et la 19^e au Québec) sous le thème **Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER**, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de certaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay- Lac-Saint-Jean;

EN CONCLUSION, IL EST PROPOSÉ , APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire notre Municipalité de Saint-Prime;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires - afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;

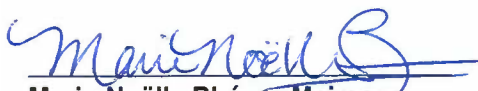
DE faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, par courrier électronique à l'attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications et responsable des JPS pour la région SLSJ au crepas@cegepjonquiere.ca.

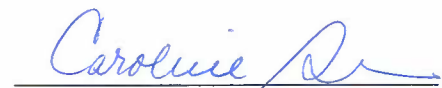
2023-015

Levée de la séance

À 20 h 17 l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Je, Marie-Noëlle Bhérier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Marie-Noëlle Bhérier, Mairesse
Présidente de l'assemblée


Caroline Bergeron
Directrice générale

=====